



Assemblée générale

Distr. limitée
18 juin 2007
Français
Original : anglais

Soixante et unième session
Cinquième Commission
Point 132 de l'ordre du jour
Aspects administratifs et budgétaires
du financement des opérations
de maintien de la paix des Nations Unies

Projet de résolution soumis par le Président à l'issue
de consultations officieuses

Financement de la Base de soutien logistique **des Nations Unies à Brindisi (Italie)**

L'Assemblée générale,

Rappelant la section XIV de sa résolution 49/233 du 23 décembre 1994,

Rappelant également sa décision 50/500 du 17 septembre 1996 et ses résolutions ultérieures sur le financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), dont la plus récente est la résolution 60/267 du 30 juin 2006,

Rappelant en outre sa résolution 56/292 du 27 juin 2002, sur la mise en place de stocks stratégiques pour déploiement rapide, et ses résolutions extérieures sur l'état d'avancement de la constitution desdits stocks, dont la plus récente est la résolution 60/267,

Ayant examiné les rapports du Secrétaire général sur le financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies et l'état d'avancement de la constitution des stocks stratégiques pour déploiement rapide, y compris l'adjudication des marchés¹, le rapport du Secrétaire général sur la constitution de stocks stratégiques pour déploiement rapide et le fonctionnement des mécanismes de déploiement rapide existants², et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³,

Réaffirmant qu'il importe de dresser un inventaire exact du matériel,

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

¹ A/61/679 et A/61/752.

² A/61/795.

³ A/61/852/Add.14.



1. *Sait gré* au Gouvernement italien des installations qu'il fournit à la Base de soutien logistique des Nations Unies;

2. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur la constitution de stocks stratégiques pour déploiement rapide et le fonctionnement des mécanismes de déploiement rapide existants²;

3. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport³ et prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'il y soit pleinement donné suite;

4. *Prie* le Secrétaire général de faire en sorte que les dispositions pertinentes de ses résolutions 59/296 du 22 juin 2005, 60/266 du 30 juin 2006 et 61/___ du ____⁴, ainsi que des autres résolutions pertinentes, soient intégralement appliquées;

5. *Rappelle* le paragraphe 7 de sa résolution 60/267, prie le Secrétaire général de présenter dans le prochain projet de budget une évaluation préliminaire du projet pilote de centre régional pour la sécurité aérienne à la Base de soutien logistique des Nations Unies, et indique qu'elle examinera, si le concept est applicable, des propositions relatives à la création de bureaux régionaux pour la sécurité aérienne destinés à d'autres missions de maintien de la paix;

6. *Décide* de créer, au Centre stratégique des opérations aériennes, un poste de chef (P-4) et deux postes de spécialiste des opérations aériennes (P-3), ainsi que deux postes temporaires d'agent qui seront financés au moyen des crédits destinés au personnel temporaire (autre que pour les réunions);

7. *Décide également* d'approuver la création à la classe P-5 d'un poste de chef des services administratifs;

8. *Décide en outre* d'approuver la création, en tant que postes financés au moyen des crédits destinés au personnel temporaire (autre que pour les réunions), d'un poste de chef (P-4), d'un poste d'ingénieur d'études (P-3) et de deux postes d'agent des services généraux (recruté sur le plan national) pour le Groupe d'études techniques;

9. *Décide* d'approuver la création du poste de chef du Centre de gestion du système d'information géographique et, en tant que postes financés au moyen des crédits destinés au personnel temporaire (autre que pour les réunions), d'un poste de fonctionnaire chargé du système d'information géographique (P-3), d'un poste d'administrateur du système d'information géographique (agent du Service mobile) et de cinq postes d'agent des services généraux pour le Centre de gestion;

10. *Prend note* du paragraphe 22 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³;

11. *Décide* de créer les postes temporaires financés sur les crédits destinés au personnel temporaire (autre que pour les réunions) demandés pour le projet pilote de groupe délocalisé pour le recrutement et la communication, et de revenir sur la question lors de l'examen du projet de budget pour l'exercice 2008/09, compte tenu de l'aboutissement de la réforme de la gestion des ressources humaines;

⁴ Voir A/C.5/61/L.49.

12. *Souligne* que l'évaluation demandée au paragraphe 6 de sa résolution 60/267 n'a pas été réalisée et demande, avant toute autre chose, au Secrétaire général de lui rendre compte à ce sujet dans le cadre du projet de budget pour l'exercice 2009/10;

13. *Réaffirme* qu'il importe de mettre en place, à titre prioritaire, un mécanisme efficace de gestion des stocks, en particulier dans les opérations de maintien de la paix qui ont des stocks de valeur élevée;

14. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter dans le projet de budget pour l'exercice 2009/10, conformément au paragraphe 17 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, des informations sur l'avenir de la Base et le rôle que celle-ci sera amenée à jouer à plus long terme, ainsi que sur les services qui devraient y être installés, compte tenu de l'appui apporté par le pays hôte;

Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006

15. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 et l'état d'avancement de la constitution des stocks stratégiques pour déploiement rapide, y compris l'adjudication des marchés⁵;

Prévisions budgétaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008

16. *Approuve* les prévisions de dépenses de la Base de soutien logistique des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 dont le montant s'élève à _____ dollars des États-Unis;

Modalités de financement des dépenses prévues

17. *Décide* que les dépenses de la Base de soutien logistique des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 seront financées comme suit :

a) Le montant constitué par le solde inutilisé et les recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2006, soit 6 365 800 dollars, sera déduit des ressources à prévoir pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008;

b) Le solde de _____ dollars sera réparti entre les budgets des opérations de maintien de la paix en cours relatifs à l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008;

c) Le montant net estimatif des recettes provenant des contributions du personnel, soit 2 308 400 dollars, qui comprend le montant de 2 692 400 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 et la diminution de 384 000 dollars au titre de l'exercice clos le 30 juin 2006, sera déduit du solde visé à l'alinéa b) ci-dessus et réparti entre les budgets des opérations de maintien de la paix en cours;

⁵ A/61/679.

18. *Décide également* d'examiner à sa soixante-deuxième session la question du financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie).
